

Le nouveau

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 264 – 06/01/2020



Recensement de la population



Le recensement de la population de notre village aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le recensement est obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous, qui détermine également les dotations à recevoir par la commune.

Madame Bernadette Gaff, agent recenseur, passera dans chaque logement pour déposer la notice d'information. Sur cette notice sont inscrits les codes qui permettent de se connecter sur le site Internet www.le-recensement-et-moi.fr. Lors de son passage l'agent recenseur vous indiquera la date limite à respecter pour compléter le formulaire en ligne.

Dans le cas où vous ne choisissez pas la procédure par Internet, l'agent recenseur vous laissera les formulaires papier à compléter et conviendra d'une date pour les reprendre une fois renseignés.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le document joint à ce numéro du Trabe Flash.



Eau et assainissement : comment contacter le service abonnés ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la CC2T assure la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales et de l'assainissement de la commune de Villey le Sec.

Concrètement qu'est-ce que cela change pour nous les abonnés ?

Pour l'eau potable, la SAUR conserve la compétence jusqu'à la fin de son contrat. Elle effectuera le relevé des compteurs.

L'assainissement était déjà géré par la CC2T, donc rien ne change.

Vous pouvez joindre le service abonnés – eaux et assainissement :

Par téléphone (numéro non surtaxé) au 09 74 19 55 55

Par email à abonnes-eau@terrestouloises.com

Les décisions du conseil municipal du 17 décembre 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 17/12/2019 en présence de Mesdames Germain, Klein, Maire et Messieurs Hazard, Hornut, Lenoir.

- Présentation par le Président du foyer rural de la suite donnée à la réunion de travail du 19/11/2019.

Monsieur Cherrier, président du foyer rural, a décliné l'invitation et s'est fait représenter par Messieurs Dejaune et Willig. Plusieurs points d'organisation avaient été évoqués lors de la réunion du 19/11 et ont trouvé des solutions (clé de la salle des fêtes, courrier,...).

Les représentants du foyer rural ont confirmé l'abandon de l'organisation du repas des anciens, organisé historiquement depuis 1994 et du marché d'automne.

Concernant le repas des anciens, Monsieur le maire a exprimé son profond regret au regard de cette prise de décision aux représentants du Foyer rural. Il demande au foyer rural d'assumer sa décision et d'informer les habitants de Villey le Sec de l'abandon de l'organisation du repas des anciens.

Pour le marché d'automne, Monsieur le maire déplore l'abandon de cette manifestation qui a une valeur certaine pour l'animation et le rayonnement du village. Plus généralement les élus constatent avec regret la perte de l'esprit inter-associatif.

- Modification du contrat de travail de Madame Valérie GEORGES : passage de 7h00 à 12h00 hebdomadaire – Vote à l'unanimité.
- Nomination de l'agent recenseur : nomination de Madame Bernadette Gaff – Vote à l'unanimité.
- Modalités de rémunération de l'agent recenseur : indemnité de 800 € bruts et 50€ par jour de formation – Vote à l'unanimité.
- Nomination du nouveau référent CNAS (œuvres sociales des salariés des collectivités territoriales) : nomination de Monsieur Benjamin Verbe en remplacement de Madame Sabrina Vosgien – Vote à l'unanimité.
- Actualisation des statuts de la CC2T : pour intégration des compétences eau (potable et pluviales) et assainissement – Vote à l'unanimité.
- Débat et approbation 2^{ème} volet du Pacte Fiscal de la CC2T – Approbation à l'unanimité.
- Décision modificative Budget EAU : ajustements comptables divers – Vote à l'unanimité.
- Ouverture de crédits budgétaires 2020 : pour des dépenses d'investissement, 2020 à hauteur de 26 000 € - Vote à l'unanimité.
- Sorties d'inventaire du véhicule services techniques Peugeot Expert et d'une tondeuse – Vote à l'unanimité.
- Travaux de sécurité Rue du Fays 2020 – Demande de subvention DETR : revêtement sur trottoirs – Vote à l'unanimité.
- Questions diverses : réunion avec les représentants de l'ACT – Radio Déclic
- Informations diverses : formation des volontaires « Participation citoyenne » le lundi 6/1/2020.



Transports en commun : COLIBRI s'envole à partir du 2 janvier.

COLIBRI est le nouveau réseau de transports en commun mis en place par la CC2T. Il desservira toutes les communes de la communauté de communes.

A Villey le Sec, à partir du lundi 6 janvier 2020 les horaires des transports scolaires des élèves des écoles maternelles, primaires, des collèges et lycées du territoire ne changent pas.

Bon à savoir : toutes les lignes qui desservent les collèges et lycées de Toul sont ouvertes aux habitants du territoire. Toutes les informations sur le réseau COLIBRI, horaires, numéros des lignes, tarifs, réservations... sont disponibles sur le site internet www.reseau-colibri.fr